

# LA CLASSIQUE DU NORD 2021

Le 14 Mars 2021

Pouébo / Koumac



## REGLEMENT DE COURSE

### Article 1 : ACCEPTATION

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, en accepte sans réserve les clauses dans son intégralité et accepte les risques liés à la pratique du cyclisme.

L'organisateur peut réviser et mettre à jour le **Règlement** à tout moment. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées par la publication d'une version révisée des présentes. En cas de modification importante du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de prévenir l'inscrit par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur le formulaire d'inscription.

### Article 2 : L'EPREUVE

La « Classique du NORD » est une épreuve cycliste chronométrée, organisée **sur route ouverte à la circulation publique** elle se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. Le club sportif affilié à la FFC « L'AS L'ENFER DU NORD » est l'organisateur de cette épreuve.

La classique du Nord est une course sur route de 75 km et de 950 de dénivelé positif.

**Cette course sera contrôlée sur les 30 premiers kilomètres derrière une voiture roulant à moins de 28km/h. Les coureurs seront « lâchés » sur le pont de OUEGOA et il restera alors 45 km de course jusqu'à KOUMAC.** L'ensemble de la caravane attendra les retardataires au sommet du col de AMOS pendant la course contrôlée.

Le départ sera à 7h30 de la Mairie de Pouébo

Cette course cyclosportive empruntera la **RPN 3, RPN7 et la RPN 1 qui resteront ouvertes à la circulation**

Les coureurs seront présents sur le parcours de 7h30 à 12 heures.

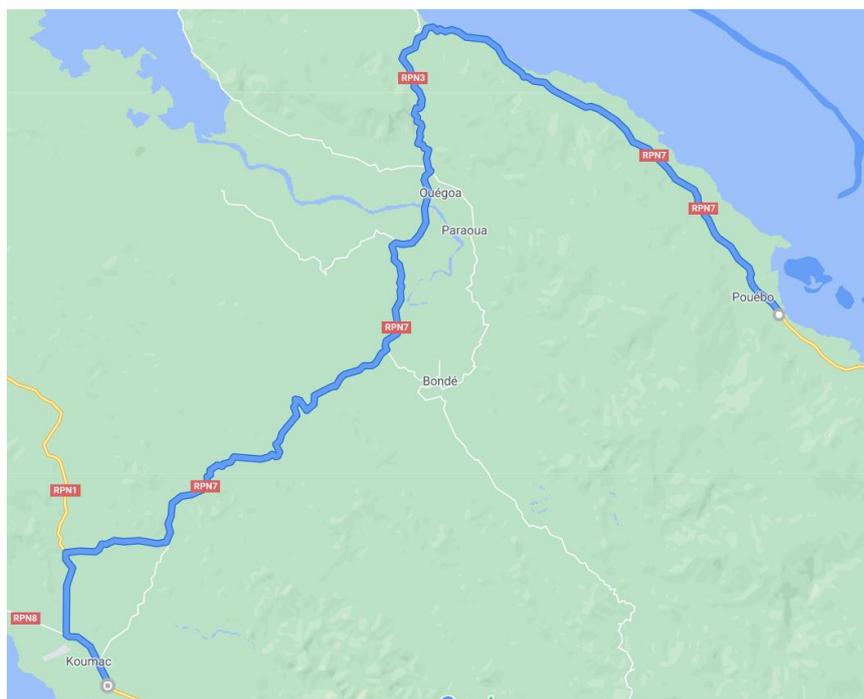
Les coureurs sont convoqués à 7h00 pour l'émergence et le contrôle des équipements et le briefing devant la Mairie de Pouébo.

Le briefing aura lieu à 7h25 devant la Mairie sur la ligne de départ.

Elle se constituera en un aller Mairie de POUEBO / Mairie de KOUMAC

8 postes de signaleurs seront disposés tout au long de ce parcours :

- 1 au carrefour de TIARI (RM1) et de la RPN3
- 1 au carrefour de PAM (RM1) et de la RPN3
- 1 au carrefour de OUEGOA Nord RPN3 devient RPN7
- 1 au carrefour de OUEGOA Sud
- 1 au carrefour de BALAGAM
- 1 au carrefour de BONDE
- 1 au carrefour de POUM RPN1
- 1 au carrefour de PAAGOUMENERPN8 et RPN1 AV. Emile Frouin



### **Article 3 : L'Organisation**

Hébergement : Pour la nuitée du samedi soir, un hébergement vous sera proposé au centre d'hébergement de Koumac (literie fournie).

Un tarif préférentiel vous sera également accessible à l'hôtel « LE KAREMBAY ».

Diner : Un diner (pates) vous sera proposé par les membres du club le samedi soir.

Petit déjeuner : L'organisation ne gèrera pas le petit déjeuner.

Transport : Pour les cyclistes seuls, une navette vous sera mise à disposition pour vous rendre à Pouébo sur le lieu du départ.

Repas du Dimanche midi : Un repas vous sera proposé le Dimanche midi au centre d'hébergement de Koumac.

### **Article 4 : PARTICIPANTS**

La participation est ouverte à toutes et tous, licenciés et non licenciés.

**Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du Sport français, la participation à une compétition sportive et, en particulier sous l'égide de la FFC, est subordonnée à la présentation impérative d'une :**

- Licence FFC

- Licence FFTRI si féminines (les coureurs masculins devront présenter un certificat médical et prendre une licence journalière)

- CERTIFICAT MÉDICAL, comportant impérativement :

- Nom, prénom, date de naissance de l'inscrit (informations identiques à celles du dossier d'inscription) ;
- L'absence de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ;
- La mention « cyclisme en compétition » est la seule valable ;
- La date d'établissement du certificat médical (daté de moins d'un an au jour de l'épreuve) ;
- Le cachet et la signature du médecin ;

### **Article 6 : Réclamations :**

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents devront être formulées dans l'heure suivant la fin de l'épreuve et dans les 30 minutes pour celles concernant le classement.

Si besoin, le collège d'arbitre constitué du Directeur de Course, du Responsable Sécurité et du Président de l'association organisatrice se réunit sur place pour statuer immédiatement.

### **Article 7 : Tarifs :**

Course Licenciés FFC : 3000 cfp

Course Non Licenciés FFC : 4500 cfp

Nuitée au centre d'hébergement de Koumac : 1500 cfp

Diner du samedi soir : 800 cfp

Repas du dimanche midi : 1800 cfp

Navette Koumac / Pouébo + vélo : 800 cfp

### **Article 8 : INSCRIPTION :**

L'inscription à l'épreuve se fait exclusivement via la procédure d'inscription en ligne à partir du site INLIVE.NC

Aucune inscription sur place

Les renseignements complémentaires sont possibles au 806540.

### **Article 9 : DOSSARD**

Les dossards seront remis le jour de l'épreuve. Ils se porteront sur l'arrière du maillot (coté bas droit)

## **Article 8 : Disqualification :**

Est considéré disqualifié tout contrevenant au règlement, notamment tout participant :

- Surpris en train de jeter volontairement des déchets dans le milieu naturel
- N'obéissant pas aux injonctions des arbitres ou commissaires FFC et des forces de l'ordre
- Ayant un comportement inadapté, irrespectueux, envers les bénévoles et toute personne impliquée au bon déroulement de l'épreuve
- Surpris à enfreindre le code de la route

**Les participants "Hors course" figurent en fin de classement sous la mention : DNF**

Est considéré "Hors course" tout participant :

- Ne se présentant pas à l'arrivée

Ces participants sont invités à se signaler à l'organisation

## **Article 9 : LUTTE ANTI-DOPAGE**

La classique du Nord se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. A ce titre, des contrôles anti-dopage peuvent être mis en place.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout participant à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage doit se soumettre immédiatement à ce dit contrôle.

## **Article 10 : ASSURANCES**

**Responsabilité civile :** Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Ce contrat ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée (chronométrage faisant foi).

**Dommages corporels, assurance individuelle accident :** Conformément aux dispositions de l'article L321- 4 du Code du Sport, l'organisation insiste sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve.

Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que celui des non licenciés, de souscrire une assurance individuelle accident auprès de l'assureur de leur choix.

**Dommage et responsabilité matérielle :** Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol ou de prise en charge par l'organisateur. Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix.

## **Article 11 : DROIT A L'IMAGE**

Tout participant a la classique du Nord autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit ou ayants cause tels que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

Tout désaccord doit être signalé à l'organisateur par courrier avant l'épreuve.

L'organisateur, ses ayants droit, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

## **Article 12 : RESPONSABILITE**

En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, mais en outre, il sera le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement.

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le participant renonce à intenter toute action envers l'organisation, en vue d'obtenir réparation d'un dommage matériel ou corporel, de toute nature, dont il aurait pu être auteur ou victime dans le cadre de l'épreuve.

### **Article 13 : MODIFICATION DES PARCOURS - ANNULATION DE L'EPREUVE**

Les parcours peuvent être modifiés par l'organisateur pour des raisons de sécurité ou pour toutes autres raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelle.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation partiellement ou totalement en cas de force majeure.

### **Article 14 : MATERIEL OBLIGATOIRE ET INTERDIT**

La « classique du Nord » se déroule sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie. Les participants se conforment au règlement en vigueur de cette fédération. Le cycliste doit notamment porter un casque à coque rigide durant toute la durée de l'épreuve.

Chaque participant doit se présenter au départ avec un vélo en bon état de fonctionnement. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tout participant dont le vélo serait en trop mauvais état et dont l'utilisation pourrait être jugée dangereuse (pneus usés, patins de freins usés, absence de bouchons de cintre...).

Chaque participant devra respecter scrupuleusement le code de la route sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve.

Pour assurer la sécurité des participants, il est formellement interdit de participer à la classique du Nord avec :

- Un vélo équipé de quelque élément de prolongation que ce soit
- Un vélo électrique ou équipé d'une assistance électrique au pédalage
- Un vélo couché (sur le ventre ou sur le dos)
- Un tandem
- Un Vélo Tout Terrain

### **Article 15 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (gels, papiers, emballages, plastiques ...) sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier les concurrents jetant volontairement leurs déchets.

### **Article 16 : SECURITE COURSE**

L'organisation met en œuvre un certain nombre de dispositifs visuels visant à sécuriser le déroulement de l'épreuve. La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée, les participants doivent respecter le code de la route, les consignes de sécurité, obéir aux injonctions des commissaires et à celles des forces de l'ordre.

### **Article 17 : ASSISTANCE COURSE**

Les véhicules accompagnants ne sont pas compris dans la caravane et devront en aucun cas dépasser la caravane. Les roues de rechange des coureurs devront être disposées dans les camions balais avant le départ (de 6h30 à 7h15)

### **Article 18 : CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS**

Les catégories féminines et masculines suivantes seront récompensées :

- Juniors (2003 à 2004) = 17 à 18 ans
- Seniors (1982 à 2002) = 19 à 39 ans
- Masters-(1981 à avant) = 40 ans et +

Seront appelés sur le podium :

- 3 premiers Juniors femmes et hommes
- 3 premiers Séniors femmes et hommes (scratch)
- 3 premiers Masters femme et homme

*Toute contestation doit être déposée auprès du jury des arbitres au plus tard dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée.*

**Les participants disqualifiés figurent en fin de classement sous la mention : DNF**

